



2018 DJS 172 DDCT Subventions (5.000 euros) aux associations de jeunesse Carrefour 14 et Dixlesic and Co (14e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir localement le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

La présente délibération apporte un soutien financier spécifique au titre de la jeunesse à 2 associations intervenant dans les quartiers « politique de la ville » du 14^e arrondissement et bénéficiant à des jeunes Parisiennes et Parisiens. Les actions mentionnées ci-après ont été présentées par des associations dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville pour 2018. Instruites par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec la Mission Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, la détermination du montant des subventions a tenu compte tant de l'intérêt des activités proposées que du nombre de jeunes Parisiennes et Parisiens en bénéficiant.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Carrefour 14 pour son action « Accueil Jeunes ». Une cinquantaine de jeunes des quartiers Porte de Vanves et Didot sont accompagnés les mercredis et pendant les vacances scolaires pour la réalisation de leur projet de loisirs. L'autonomie des jeunes, la prise d'initiative et le sens des responsabilités sont particulièrement favorisés ;
-
- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Dixlesic and Co pour son projet « Eclats de rire, Ateliers youtubeurs » pour 25 jeunes de 14 à 25 ans du 14^e arrondissement, orientés par la CPA Marc Sangnier, le collègue François Villon ou le Centre social Maurice Noguès. L'expression par l'humour, le développement des liens sociaux et interculturels et la découverte des univers professionnels de l'audiovisuel et du numérique par une éducation à l'image participent à la réussite de ce projet et à son impact sur le territoire.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'action de ces associations en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens et de leur adéquation avec les priorités à l'égard de la jeunesse inscrites dans le Contrat Jeunesse du 14^e arrondissement, je soumets à votre approbation l'attribution à 2 associations de 2 subventions d'un montant total de 5.000 euros au titre de la jeunesse. Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec la Mairie du 14^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris